



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Personnels ITRF – Promotions par liste d'aptitude au titre de l'année 2024

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels
d'encadrement, ATSS et des retraites
DIPEAR

Bureau de gestion des personnels
administratifs, techniques, sociaux et
de santé
DIPEAR 2

Affaire suivie par
Magali BOXUS
Cheffe de bureau DIPEAR2
05.16.52.63.13
resp-dipear2@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date 08 JAN. 2024

Références :

Note ministérielle de service MENH2333050N du 21 décembre 2023

Destinataires :

Pour attribution

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale ;

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;

Messieurs les responsables de la division du budget académique et de la gestion prévisionnelle (DIBAG), de la direction des systèmes d'information et des usages du numérique (DSI-UN) et des services immobilier et statistique académique (SSA) ;

Pour information

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle ;

Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA ;

Monsieur le directeur général du CNED ;

Madame la directrice générale du réseau CANOPE ;

Madame la directrice générale du CROUS de Poitiers ;

Pièces-jointes :

- Annexe C2 – Fiche individuelle de proposition (état des services page 2)
- Annexe C3 – Rapport d'aptitude professionnelle (RAP)
- Annexe C7 – Liste récapitulative des propositions
- Annexe C4 – Rapport d'activité (RA)
- Annexe C13I – Conditions de promouvabilité
- Annexe M8 – Modèle indicatif de curriculum vitae (CV)

Conformément à la note de service ministérielle du 21 décembre 2023 et sous réserve de leur éligibilité (*annexe C13I*), je vous informe que les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) titulaires placés sous votre responsabilité peuvent être candidats à une promotion dans le corps supérieur par inscription sur la liste d'aptitude (LA).

Il vous appartient de les informer, y compris les personnels détachés dans une autre administration, de la procédure et de la nécessité de remplir dans ce cadre un dossier de candidature (*annexes C2, C4, organigramme et curriculum vitae*).

Je vous remercie de faire parvenir à mes services **au plus tard jeudi 1^{er} février 2024** les dossiers de candidature que vous aurez classés dans le cadre de chaque liste d'aptitude (*annexe C7*) après avoir rempli le rapport d'aptitude professionnelle (*annexe C3*).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout accompagnement dans la démarche.

Pour la rectrice et par délégation,
Le Secrétaire général d'académie

Jean-Jacques VIAL